



Lille, le samedi 9 mars 2019,

**Objet** : Organisation des stages pour la promotion ECN 2016

Cher.e.s internes,  
Cher.e.s ami.e.s,

Vous avez été nombreux à réagir au projet porté par le Département de Médecine Générale (DMG) de Lille de prioriser les Stages ambulatoires en soins primaires en autonomie supervisée (ou Saspas) par rapport aux stages hospitaliers lors de la répartition de la promotion ECN 2016. Cette demande a été examinée en Conseil de Faculté le lundi 04 mars 2019. Les arguments des enseignants de médecine générale y ont été entendus de même que ceux des internes portés par la voix de leurs représentants (élus d'UFR et AIMGL). Le cadre législatif régissant la maquette du DES de médecine générale pour la promotion ECN 2016 a été rappelé et plus particulièrement le fait que le Saspas n'est pas obligatoire (contrairement aux promotions suivantes depuis la réforme du troisième cycle). Il a aussi été pris en compte la nécessité pour certains de réaliser des stages hospitaliers afin de compléter leur maquette de DES, de DESC ou de réaliser des projets professionnels hospitaliers. Ce projet de priorisation des Saspas a donc été rejeté par le Conseil de Faculté.

Malgré cette décision du Conseil de Faculté, l'Association des Internes de Médecine Générale (AIMGL), le Département de Médecine Générale (DMG) et le Collège des Enseignants en Médecine Générale (CEMG) de Lille souhaiteraient, dans ce communiqué commun, apporter des précisions concernant ce stage :

Le Saspas, en confrontant l'interne à l'exercice des soins premiers en ambulatoire, constitue une véritable opportunité pédagogique dans notre cursus formatif encore trop hospitalo-centré. Il est une authentique porte d'entrée dans le parcours professionnel de tout médecin généraliste de demain. Nous ne manquerons pas de rappeler que ce Saspas a été le fruit d'un combat difficile entre les représentants des internes de médecine générale d'hier et les différents acteurs du système de santé (ARS, CHU, Facultés, ...) afin de faire reconnaître aux instances la nécessité pour l'interne d'être formé dans le milieu où il va exercer c'est-à-dire en dehors des hôpitaux, dans les cabinets de médecine générale.

Nous reconnaissons cependant que ce qui fait un des charmes de notre spécialité de médecins généralistes est la pluralité des formes d'exercices qui s'offrent à nous, et que l'évolution de notre métier nous donne des opportunités nouvelles promues par les instances (exercice mixte, salariat, exercice partagé, MSP, cabinets de groupe...) qui nous éloignent de la représentation passée d'un médecin généraliste libéral isolé dans son cabinet particulier. Mais au-delà des quelques internes devant réaliser des stages hospitaliers afin de compléter leurs maquettes de DES, de DESC, ou leur projet professionnel, nous déplorons le fait qu'une bonne partie de ces Saspas restent non pourvus à l'heure actuelle.

En sus des lacunes pédagogiques que l'absence de Saspas peut engendrer dans le cursus de formation d'un interne de médecine générale, rappelons que celui-ci permet à nos enseignants et Maîtres de Stage des Universités (MSU) de réaliser leur activités universitaires (direction de thèse, animation de Groupes d'Échange de Pratiques, tutorat, participation aux jurys de thèse, recherche). Si les postes Saspas ne sont pas pourvus, les praticiens seront alors contraints de suspendre leurs activités d'enseignement et de recherche durant le semestre concerné. Cela constituerait une véritable catastrophe tant pour les MSU que pour les internes car les répercussions sur leur formation seraient non négligeables.

Nous comptons sur vous : un deuxième Saspas pourrait être autorisé en stage libre lors de votre dernier semestre (si un premier SASPAS a déjà été réalisé) et si cela vous intéresse ; nous vous invitons à vous rapprocher au plus vite du DMG qui possède la liste des Saspas non encore pourvus. Il en va de notre légitimité à nous battre pour accroître l'offre de stage en ambulatoire avec les stages de santé de la femme et de l'enfant. Comment réclamer la création de postes ambulatoires quand les postes ambulatoires existants ne sont pas pourvus ?

L'AIMGL, le DMG et le CEMG sont tous trois conscients que certains terrains de stage - hospitalier ou ambulatoire - méritent d'être remis en question, aussi nous restons à votre disposition pour nous faire remonter les soucis que vous rencontrez en stage à condition que vous nous fournissiez les éléments qui nous permettent d'agir à savoir des écrits objectifs, factuels, relatant les situations que vous jugez problématiques. Les choses évoluent et cette année encore des terrains de stage ont été fermés, d'autres ont vus le jour et le CEMG ne cesse de déployer les moyens humains et matériels pour que de nouveaux MSU puissent encore être formés et bien formés.

C'est ensemble, internes et enseignants de médecine générale, que nous construisons la médecine générale de demain et l'avenir de notre belle spécialité !



**M. Teddy RICHEBE**  
Président de l'AIMGL



**Pr Patrick LEROUGE**  
Directeur du  
Département de Médecine Générale



**Dr Michel CUNIN**  
Président du CEMG